

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS  
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

#### **Décision du 19 janvier 2009 portant nomination au sein de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des techniciens de laboratoire**

NOR : SJSM0930043S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,  
Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique de l'Etat ;  
Vu la loi n° 96-1093 du 16 décembre 1996 relative à l'emploi dans la fonction publique et à diverses mesures d'ordre statutaire ;  
Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2007-953 du 15 mai 2007 relatif aux commissions administratives paritaires ;  
Vu le décret n° 96-273 du 26 mars 1996 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux techniciens de laboratoire des administrations de l'Etat et de ses établissements publics ;  
Vu l'arrêté du 7 octobre 1998 modifié portant création de commissions administratives paritaires à l'Agence du médicament ;  
Vu l'arrêté du 4 juin 2008 relatif aux commissions administratives paritaires de l'AFSSAPS ;  
Vu l'arrêté du 19 septembre 2008 portant prorogation du mandat des membres au sein de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des techniciens de laboratoire ;  
Vu les résultats des élections du 16 décembre 2008,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

La commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des techniciens de laboratoire est composée comme suit :

#### **Représentants de l'administration**

##### *Membres titulaires*

M. Jean MARIMBERT, président-directeur général ;  
Mme Marie-Hélène TISSIER, directrice des laboratoires et des contrôles ;  
M. Pierre-Antoine BONNET, directeur scientifique du site de Montpellier-Vendargues ;  
Mme Murielle BERGES, directrice des ressources humaines.

##### *Membres suppléants*

M. Michel POT, secrétaire général ;  
M. Laurent LEMPEREUR, directeur scientifique du site de Lyon ;  
Mme Laurence MOUILLOT, directrice scientifique du site de Saint-Denis ;  
Mme Marie-Laure BEAUDY, direction des ressources humaines.

#### **Représentants du personnel**

##### *Membres titulaires*

Pour le grade de technicien de laboratoire de classe exceptionnelle  
Mme Monique ALBERTI.

Pour le grade de technicien de laboratoire de classe supérieure  
M. Didier PIZARD.

Pour le grade de technicien de laboratoire de classe normale

M. Olivier DA COSTA ;  
M. Philippe CHABERT.

*Membres suppléants*

Pour le grade de technicien de laboratoire de classe exceptionnelle

Mme Pascale VARIOT.

Pour le grade de technicien de laboratoire de classe supérieure

Mme Anne DECOOL.

Pour le grade de technicien de laboratoire de classe normale

Mme Isabelle MANNIAM ;  
M. Pierre-Yves DESCAMPS.

Article 2

Le mandat des membres de la commission administrative paritaire prendra fin le 13 avril 2012.

Article 3

Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 19 janvier 2009.

*Le directeur général,*  
J. MARIMBERT